



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-TROIS SEPTEMBRE à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle du Conseil – 120, rue de l'Eglise à PAUCOURT, sous la Présidence de Monsieur LORENTZ Gérard, Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs BREMONT Jean-Luc, CLERET Benjamin, DELAVEAU Caroline, HOUTEER Lucile, LAPEYRADE Simone, LORENTZ Gérard, MOREAU Guy, PARASKIOVA-ANTONINI Muriel, POTTIER Virginie, SAILLARD François, TALENS Nathalie, TORREGANO David, ORUS PLANA Sébastien.

Mme Muriel PARASKIOVA-ANTONINI a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 24-29

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 001 – Solde d'exécution reporté (dépense) : **64 919.49 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article 002 – Excédent de fonctionnement (Recette) : **86 391.45 €**

Délibération n° 24-30

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** approuve la décision modificative n°1 telle que présentée.

Délibération n° 24-31

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024 CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIEL ET SECURISATION DU RESEAU INFORMATIQUE

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** approuve le projet d'acquisition de matériels et la sécurisation du réseau informatique estimé à la somme de 30 000,00 € H.T., ainsi que le plan de financement exposé, Il autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR/DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros), correspondant à 50 % du montant du projet.

Délibération n° 24-32

RESSOURCES HUMAINES – COMPTE EPARGNE TEMPS – REGLE DE GESTION

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** approuve les propositions relatives à l'ouverture, au fonctionnement, à la gestion, à la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi qu'aux modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération, et approuve les modèles de formulaire annexés à la présente délibération,

Paucourt le 24 septembre 2024

Certifié conforme

Gérard LORENTZ



Maire

Le Maire de Paucourt,

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes à compter du 24 septembre 2024

* Informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>*

Le Maire



Gérard LORENTZ

Affichage et publication électronique le 24 septembre 2024